

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 907

présenté par  
M. Dussopt

-----

**ARTICLE 12**

À la première phrase de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« conseil de territoire est présidé par le président du conseil de territoire »

les mots :

« président du conseil de territoire est ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.